

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

POUR CAUSE D'EXTENSION DE NOS SERVICES

les Bureaux du Syndicat, de la Coopérative, de la Confédération des Vignerons et Groupements annexes

SERONT TRANSFÉRÉS, A DATER DU 2 NOVEMBRE

3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Entrée par la Cour, escalier de droite, 2^e étage

Un Brin de Causette...



Au'fois, y avait un vieux proverbe qui disait : « Y a point d'omelette sans casser des œufs. » An'huit, ousque les temps sont si tellement changés, on en voye qui font des omelettes et des

gâteauxseries, sans casser les œufs... rapport qui recevant les jaunes liquides, congelés ou séchés, en boîtes ou en caisses, d'au delà les mers. Hureusement, nos poules avant terjous des coques, des coques autour de leurs jaunes, pour régaler les gourmets, ceusses qui trempent leurs mouillettes, dans les œufs frais pondus. Mais l'avant, itou, de rudes concurrentes dans leurs sœurs du Soleil Levant — les poules de Chine, avec mandarines — qui, pondant à meilleur compte et fabriquant leurs marchandises en séries. Comment poulez-vous lutter avec des bêtes pareilles, qui coûtant ren aux mandarins, que la peine de ramasser leurs œufs — et de les mettre en boîtes, pour nous les envoyer !

Et c'est nous qui sont les din-dons de la farce, pisque nos bons œufs de fermes se vendant point comme y devraient faire, qui sont écrasés su la place — sans faire d'omelettes — par les œufs marocains, caucasiens, syriens ou de Pékin. Les fabricants de gâteaux secs et de macarons sont très friands des jaunes en boîtes... rapport qui les payant point cher et qui voudraient encore les payer meilleur marché. A preuve c'te nouvelle démarche des dirigeants du Syndicat des Fabricants de Pâtes Alimentaires, auprès de Mossieu le Ministe, pour abolir la taxe su les œufs liquides chinois ei, si possible, la réduction des droits de douane.

Pauvres chéris ! Pensez dan qu'avec tout leurs charges et l'aligement des monnaies, si qu'on leur laisse point entrer des bateaux de jaunes de Chine, y seront quasiment obligés de hausser leurs nouilles... et ça serait un pas de pus vers la vie chère !

Mais ces gros mlins oubliant de dire, qui n'avant point attendu de subir le contre coup des nouvelles lois, pour lever les prix de leurs pâtes, qu'ite à nous fourrer tertous dans le pétrin : Les nouilles, de qualité moyenne, qui valaient 270 francs en juin dernier, avant passé à 395 francs début septembre, ce qui faisant une simple hausse de 46 %. Qui viennent dan après agiter l'épouvantail de la « vie chère » aux yeux du Ministe, pour mieux arriver à leurs fins.

Dampuis quèques années, les importateurs d'œufs chinois rentrent chez nous pour pus de 60 millions de francs de marchandises. Dans un seul frigo, à Nantes, y en avait des milliers de kilos. Quoi c'est qu'on attend pour protéger les produits de nos basses-cours ? Avec les œufs en boîtes, c'est des millions qu'engraissent les mandarins, ou les planteurs de macarons... et c'est un cran de pus à la ceinture de nos fermières !

maître Jeannot

Nos nouveaux Bureaux, face au square de la Petite-Hollande, se trouveront en plein centre des affaires, à deux pas de la Place du Commerce, de la Bourse, de l'arrêt des Cars et des Trams.

LES SILOS A GRAINS

Dotés d'un Office national du Blé, il semble nécessaire de nous résigner à construire des silos pour loger les grains.

Plusieurs coopératives dans les départements voisins, se sont déjà munies de ces sortes de greniers en commun. Elles en ont consenti la dépense à l'occasion des stockages et ventes par échelon qu'exigeaient les lois antérieures.

En Loire-Inférieure, nous avons jusqu'ici hésité. Nous pensions sagement que le blé n'est pas une nouveauté. Nos coopératives avaient pu se débrouiller. Elles avaient loué les locaux de la meunerie inutilisés par la suppression de la liberté du commerce du froment.

Le déplacement des céréales est onéreux. Le négociant ordinaire ne peut pas lui faire supporter de grands frais. Il était prudent de se contenter des vieilles méthodes. On laissait la récolte dans les greniers des fermes, on l'y entretenait à temps perdu. De là elle était directement jetée sous les meules les plus proches. Tel était l'idéal du bon marché.

Les lois de l'Economie nouvelle ont tout bouleversé. Il faut assurer le logement du blé en grande masse, surtout en année d'abondance, en prévoir la conservation et la vente par échelon toute l'année, souvent au-delà. Et ces nécessités auront des chances de durer même au-delà de l'Office National créé le 16 août dernier.

Les silos-magasins d'une capacité d'une centaine de milliers de quintaux ne seront pas exagérés en Loire-Inférieure. Ils rendront service en tous les cas à ceux qui n'ont pas de grenier, qui ne peuvent plus, de par la loi, vendre à la récolte ; à ceux qui ont de mauvais logements, enfin à ceux qui veulent mettre leur récolte en gages d'avances bancaires.

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure a pensé qu'il était désirable de marcher dans cette voie. Des projets sont étudiés pour elle par notre distingué Ingénieur en chef du Génie rural.

Aussi la semaine dernière a-t-on pu voir toute la Compagnie se déplacer, afin d'aller visiter les silos construits par nos aimables voisins les Coopérateurs de la Vendée.

Nous avons écrit qu'il fallait se résigner ! Et cela est bien l'impression de tous, en particulier des sages qui ensementent le sillon des labours d'automne au cours de cette fin d'octobre.

Durant la visite que nous fîmes en Vendée, quelques-uns de nos invités, lauréats des meilleures fermes de chez nous, restaient silencieux ; ils semblaient sans enthousiasme devant les ingénieuses combinaisons réalisées. Leur pensée était bien au-delà des silos eux-mêmes ; ils voyaient loin et juste.

« Tout cela ce sont bien des complications. C'est fâcheux d'être obligé, car on l'est, d'en arriver là. » — Autrefois on avait rien de tout ça, on mangeait du pain quand même, et du pain meilleur que celui qu'on nous sert. » — « On le mangeait surtout plus gaiement. Avec toutes les préoccupations et inquiétudes que l'on a à cette heure, tout le monde à l'air renfrogné, on ne chante plus, on grince. »

Chers amis, vous mettez le doigt dans la plaie du monde moderne, vous désignez l'immense malaise qu'a amené chez les hommes ce qu'il est convenu d'appeler « le progrès ». C'est lui le grand coupable de sur-

production, chômage, déséquilibre des choses, folie des esprits. Nous bâtons des tours de Babel, notre bonheur et dans la simplicité. L'amélioration de l'homme lui-même, sa marche vers la lumière, y pense-t-on assez ?

Et je ne puis oublier la réponse que me fit, il y a quelques années, un vieil ami, pêcheur de sable, Pierre Florent, mort l'an dernier après avoir passé toute sa vie sur la rivière.

« J'ai vu que l'on plaçait l'électricité dans votre village, vous devez être content ? » — « Ah, mon pauvre Monsieur, pourquoi tant de choses, elles retombent enfin sur chacun. On vivait bien sans tout cela. On n'y pensait pas. Avec toutes leurs inventions ils finiront par nous rendre très malheureux ! »

« Il y a des moments où l'on devrait pouvoir arrêter la marche de la civilisation ! » a écrit Thiers. « Ne pourrions-nous jamais... jeter l'ancre un seul jour » chantent encore les harmonieuses stances de Lamartine.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Le Congrès National des Chrysanthémistes s'ouvrira Jeudi prochain à Nantes

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Congrès National des Chrysanthémistes de France s'ouvrira à Nantes, jeudi 5 novembre, à 16 heures, dans les nouveaux locaux, magnifiquement aménagés, de la Maison du Tourisme, au Château des Ducs de Bretagne.

La Société Nantaise d'Horticulture, qui a bien voulu assumer toutes les charges et régler les divers travaux et excursions de ce Congrès, organisera, dans le cadre ancestral de la cour du Château, une merveilleuse Exposition de Chrysanthèmes où concourront tous les chrysanthémistes de France. De brillantes fêtes et cérémonies figurent au programme. Avis aux amateurs qui répondront en foule à l'appel du Comité.

POUR SORTIR DE CETTE CRISE, TOUJOURS PLUS MENAÇANTE, UNISSONS-NOUS ; DECIDEZ LES HESITANTS A NOUS SUIVRE.

Quel hiver aurons-nous ?

L'automne à peine commencé, les météorologistes lancent dans la circulation leurs prédictions de mauvais augure. Il en est de prudents à coup sûr, auxquels certaines faillites ont, d'ailleurs, enseigné la prudence ; ceux-là marchent à pas feutrés dans le domaine de l'hypothèse. Il en est également de loyaux comme Gabriel Guilbert, à qui j'ai entendu, maintes fois, affirmer qu'un pronostic datant de plus de 24 heures était dénué de valeur scientifique ; cette doctrine qu'il partage avec nombre de savants était celle de feu M. Angot, qui fut directeur de l'Observatoire et qui disait : « Il n'existe aucun moyen de prévoir le temps qu'il fera dans 15 jours. L'observation montre que les hivers chauds ou froids sont répartis selon la loi du hasard. Les mêmes écarts de température pour les mêmes mois sont distribués exactement selon la loi des erreurs fortuites, c'est-à-dire qu'ils obéissent aux mêmes phénomènes que la rouge et la noire à la roulette. » Cette comparaison a son importance ; vous verrez pourquoi tout à l'heure.

En face de cette école, une autre s'est dressée voici quelques années : celle des faiseurs de pluie et de beau

temps qui croient à la répétition périodique des mêmes phénomènes atmosphériques et qui, d'ailleurs, ne sont pas d'accord sur la durée du cycle séparant deux saisons identiques. Je crois bien que celui qui, le premier, présenta ce système fut M. l'abbé Gabriel. Un beau jour, il nous annonça les pires frimas pour l'hiver à venir : la neige, le gel et le verglas, en appuyant sa prophétie de recherches savantes faites dans un lointain passé et qui prouvaient, dur comme fer, que les bonnes et les mauvaises saisons étaient, tout comme l'histoire, un perpétuel recommencement à quelques cents ans d'intervalle.

L'événement ne donna pas raison à notre astronome et l'on parla d'autre chose. Mais il eut des imitateurs. M. Renou qui, lui aussi, est un météorologiste éminent, nous saisit, à son tour, d'une répétition des hivers au rythme de 41 ans, cette fois confirmée, d'après lui, par des observations remontant jusqu'à l'an 1400. Faut-il avouer que cette seule énonciation m'a plongé dans un doute horrible ? En effet, l'Observatoire de Paris, premier en date, a été créé en 1667 ; si, depuis lors, des statistiques sérieuses ont été dressées, est-il possible de se fier aux renseignements traditionnels intéressant les siècles précédents ?

Mais la réponse concluante fut dans les faits et M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges, a pris la peine de vérifier les données de M. Renou et, malicieusement, il en a dénoncé la vanité. N'a-t-il pas démontré, en effet, que les hivers rigoureux qui se sont produits depuis un siècle ne sont jamais survenus au terme de la fameuse et infallible période de 41 ans. Aussi avons-nous le droit d'accueillir avec un soupçon de respectueuse ironie les affirmations d'un nouveau savant, M. Cassiopée, d'après lequel le froid sera particulièrement rigoureux cette année, le pire de tous durant le siècle, parce qu'il le fut en l'an de grâce 1564-1565, il y a 372 ans.

N'entrons pas dans les détails interdits aux profanes et d'après lesquels Madame la Lune et non point le Soleil serait la responsable des calamités saisonnières, ce qui est, après tout, possible ; bornons-nous à noter que, suivant les pronostics dont s'agit, nous devons nous attendre, « entre le 30 décembre et le 7 mars, à 68 journées et nuits durant lesquelles le thermomètre descendra couramment jusqu'à 26 degrés au-dessous de zéro ». Il est indiscutable que ce sort serait cruel s'il nous était réservé, mais je n'abandonne pas pour cela mon robuste optimisme, d'abord parce qu'avant M. Cassiopée d'autres malins nous avaient fait les mêmes promesses et ne les ont pas tenues, ce dont il faut se féliciter d'ailleurs et aussi parce que le système de cycle de 41 ou de 372 ans me paraît sujet à caution.

En effet, après M. l'abbé Moreux qui a quelque autorité en la matière et qui a relevé les erreurs de M. Renou, j'ai pu, à mon tour et plus modestement, constater que les calculs du prophète d'aujourd'hui semblaient avoir une base fragile. J'ai recherché, dans la nomenclature des grands hivers, autant qu'il est permis de lui accorder créance, s'ils s'étaient produits avec l'intervalle régulier dont on nous a parlé. Mes conclusions ne sont pas du tout d'accord. Et, dès lors, je suis infiniment plus disposé à croire que la vérité météorologique est celle à laquelle MM. Guilbert et Angot rendaient hommage, et d'après laquelle personne ne peut savoir,

SOLIDARITÉ PAYSANNE : Les planteurs de betteraves du Nord et du Pas-de-Calais ont adressé un télégramme de sympathie aux paysans de Toury, victimes de l'agression que l'on sait.

« **MÉRITE SOCIAL** » : Le Journal Officiel publie un décret instituant une distinction honorifique dite du Mérite social, qui remplacera les médailles de la mutualité. Cette nouvelle décoration entrera en vigueur, à partir du 1^{er} juillet 1937 et la première promotion sera celle du 14 juillet.

LEGUMES DES PAYS-BAS : L'importation et le transit des légumes frais, en provenance des Pays-Bas, sont autorisés entre le 15 octobre 1936 et le 15 mars 1937, dans la limite des contingents ouverts.

CHEVAUX DE BOUCHERIE : La suppression du contingentement pour les chevaux de boucherie, par décret du 3 octobre, a été accompagnée d'une réduction de 20 % sur le droit de douane. Les chevaux étrangers vont donc payer 80 francs aux 100 kilos vifs, au lieu de 100 francs.

EN ALLEMAGNE, à Buckeberg, un millions de paysans ont assisté à la fête de la moisson, qui fut plutôt une grande parade militaire et un appel à la « bataille pour la production agricole allemande »...

EN ITALIE, les droits de douane sur le blé viennent d'être ramenés de 75 à 47 francs par quintal. De même les droits sur le bétail bovin sont réduits de 65 % et sur les viandes de 60 % environ. Mais l'Italie ne produit pas encore assez pour sa consommation.

EN ETHIOPIE : Des gisements importants de potasse découverts en Ethiopie par des géologues italiens renfermeraient des sels de potasse à haute teneur en potasse et en sulfate de magnésie.

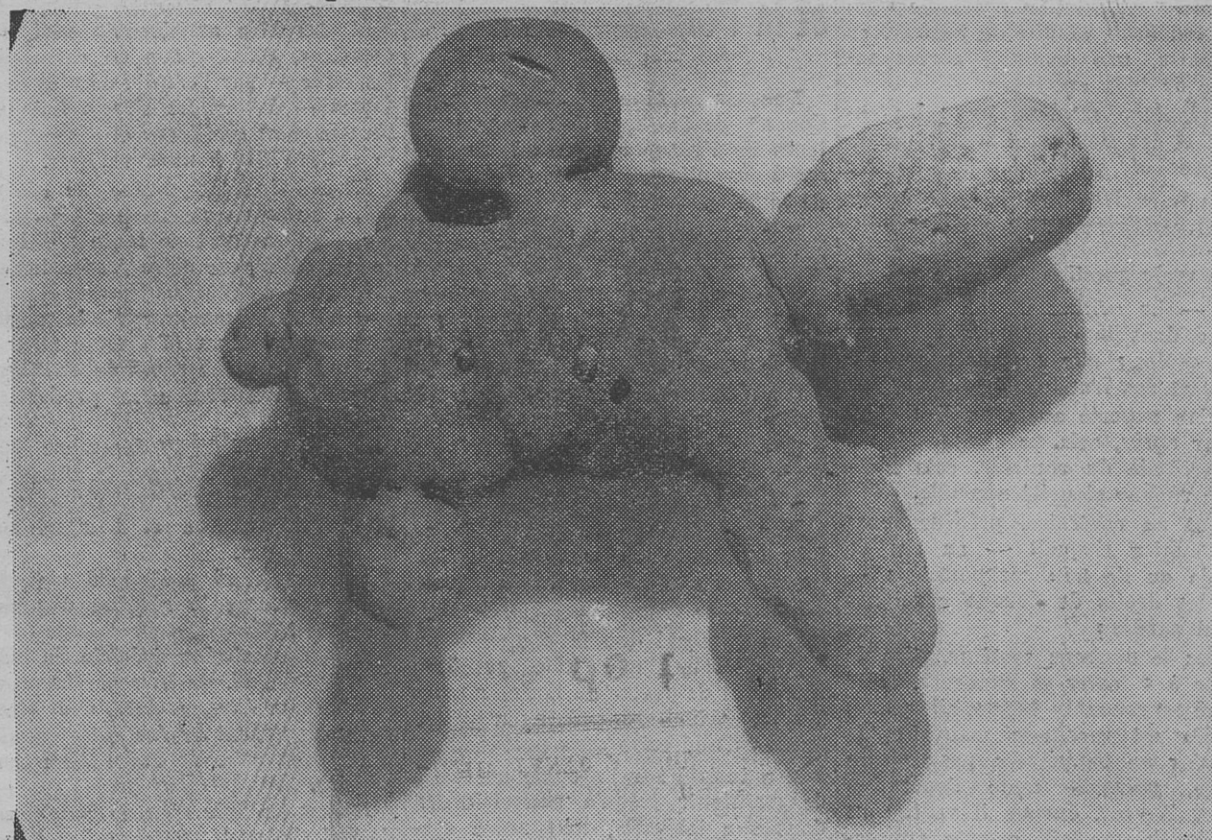
présentement, si l'hiver qui vient sera rigoureux ou clément.

Au surplus, tout cela est relatif dans cet ordre d'idées. Je sais un agronome qui s'applique, depuis nombre d'années, à annoncer le temps qu'il fera chaque année. Désireux de savoir ce que valait sa science, j'ai contrôlé ses pronostics pendant plus d'une année ; ils m'ont généralement déçu, car ils n'ont pas donné une proportion de réalités supérieure aux prophéties fantaisistes de Mathieu de la Drôme, et autres savants d'almanachs. Toutefois, j'ai pensé qu'il serait injuste de le condamner sans savoir si le ciel fut sec ou médiocre dans la région où il dressait ses oracles. Ce qui était faux autour de moi pouvait être vrai autour de lui. Il en est de même des menaces de M. Cassiopée et consorts. Hiver rigoureux ? soit ! mais dans quel pays ? dans quelle contrée ? Il peut l'être dans le Nord et dans l'Est, tandis que le Midi et l'Ouest jouiront d'une température douce. On l'a vu et on le voit chaque année ; ainsi, pour ne parler que des mois récents, n'a-t-on pas constaté, que tandis que les journées se suivaient pluvieuses, froides et monotones, une vague de chaleur sévissait de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique et que le ciel était radieux ici tandis qu'il était morose ailleurs ?

En résumé, l'hiver que nous aurons, nous le connaîtrons quand le moment venu, il frappera à notre porte. Attendons-le et ne nous frappons pas d'ici là.

Robert DELYS.

Une pomme de terre originale



Cette curieuse pomme de terre, de la variété Industrielle dite « Populaire », pèse le joli poids de 850 grammes et a été récoltée par M. Olivier Pierre, à la Cristière, en Haute-Gaulaine.

Appellations d'origine contrôlées « Muscadet »

Le Comité national des Appellations d'origine a demandé récemment que soit rétabli le relevé cadastral de tous les clos de vigne complantés en Muscadet dans le département.

Il s'agit de clos isolés qui n'appartiennent pas aux régions déjà délimitées, sous le nom « Sèvre et Maine » et « Coteaux de la Loire ».

Les Syndicats viticoles du Pays Nantais se sont attachés scrupuleusement à cette tâche. Toutefois dans le cas où certains viticulteurs n'auraient pas été touchés par l'action des Syndicats, ils sont invités à en aviser d'urgence, soit le Directeur des Services agricoles, soit la Confédération des Vignerons, 2, rue Scribe, à Nantes.

AVIS AUX PRODUCTEURS DE BLÉ

Un certain nombre de producteurs de blé n'ayant pas encore effectué leur déclaration de récolte, le Ministère de l'Agriculture, sur la proposition du Comité d'administration de l'Office National Interprofessionnel du Blé, a décidé de reporter au 15 novembre prochain, la date limite fixée pour la réception des déclarations de récoltes par les Maires.

Cette mesure bienveillante va donner aux retardataires la possibilité d'accomplir leur devoir et, en même temps, elle leur permettra de vendre leur récolte de blé.

A ce sujet, il est rappelé que seuls les producteurs de blé possédant un récépissé des déclarations dont il est question ci-dessus, pourront écouler

leur récolte, ce récépissé doit, en effet, être présenté lors de la première vente de blé.

En outre, le bénéfice de la consommation familiale sera retiré à ceux qui n'auront pas fait de déclaration.

Les retardataires n'auront donc aucune excuse à formuler s'ils n'ont pas accompli la simple formalité indiquée ci-dessus, étant donné qu'ils auront en ce temps nécessaire pour faire leur devoir.

La date du 15 novembre ne sera pas prorogée.

Nous pensons qu'il aura suffi de leur rappeler les conséquences graves qu'entraînerait pour eux l'observation de la loi, pour qu'ils fassent leur déclaration de récolte.

La façon de donner

La façon de donner, dit le proverbe, vaut mieux que ce qu'on donne. Cela se vérifie même en agriculture, quand on envisage la façon dont le cultivateur donne la fumure aux terres.

Si nous considérons le blé, que voit-on le plus souvent ? assurément l'agriculteur donne tous ses soins aux labours, qu'il soigne autant qu'il le peut, car il est justement fier de ses sillons bien droits, et régulièrement creusés, mais on ne peut en dire autant de la manière dont il songe à fertiliser son sol, car sa fumure est presque toujours négligée ; il se dit qu'après tout, pendant la rude saison d'hiver, le blé n'a pas besoin de grand'chose pour vivre ; on verra bien au printemps s'il faut s'occuper de lui.

C'est justement là qu'est l'erreur : malgré le temps froid, le blé pousse, faiblement en apparence, puisqu'il ne produit que quelques feuilles, mais beaucoup plus en réalité, car, dans la terre, il développe des racines qui lui seront fort utiles au printemps. Encore faut-il qu'il puisse fabriquer ces racines, donc que le cultivateur lui ait fourni les éléments nécessaires.

Et si l'hiver est rude, comme on le prétend cette année, moins le blé est enraciné, plus il se comporte mal, et bien des blés sont tués par le froid, par suite de leur insuffisance racinaire.

Au réveil de la végétation, quand, après les gelées et les pluies, le blé pousse son maître par son apparence misérable, le cultivateur croit de son devoir et de son intérêt de dispenser généreusement un ou deux sacs d'azote à son champ : la céréale affamée se gorge de nitrates aussitôt, mais faute d'une nourriture équilibrée, elle ne peut mener à bien sa récolte, et l'exploitant en est pour ses frais au moment de la moisson.

Sans dépenser beaucoup plus, il aurait assuré le succès s'il avait réfléchi que la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ; la fumure du blé doit commencer avant les semailles ; elle doit comprendre une bonne fumure de base, avec de la potasse et du superphosphate de chaux ; grâce à quoi la céréale pourra enfoncer vigoureusement ses racines dans la profondeur du sol la boursée, et, au printemps, ou mieux dès la fin de l'hiver, elle doit se compléter d'un épandage d'engrais azoté de couverture qui donnera à la plante la vigueur désirée.

Mal distribuer la fumure conduit à une mauvaise utilisation des dépenses ; bien fumer, en temps opportun, et en faisant la place à chaque engrais utile, a pour résultat certain un accroissement de rendement qui laisse un appréciable bénéfice.

P. CORMIER,
Ingénieur agronome.

Fumure d'Automne

Dans quelques jours vous sèmerez vos blés, fors de l'expérience de l'année dernière, vous ferez rapidement vos semailles et vous aurez raison.

Mais, vous savez bien qu'aux blés à grand rendement que vous avez choisis, blés pour lesquels vous avez consenti des sacrifices lors de l'achat des semences, à ces blés il faut une fumure minérale de fond, fumure d'autant plus importante que la variété est dite « à plus grand rendement ». Cette fumure comprendra toujours l'acide phosphorique et la potasse, associées en proportions convenables. Pour cela, vous tiendrez compte des prélèvements effectués par les récoltes qui ont précédé ; vous forcerez la dose en azote phosphorique si votre blé vient après des choux et un guéret franc. Vous forcerez en potasse, si votre blé vient après une prairie artificielle, des pommes de terre ou des betteraves.

Quant à l'azote, beaucoup de cultivateurs reportent son emploi au printemps. Poser cela en principe est une erreur, due à une généralisation excessive, et nous estimons qu'il faut toujours envisager la fumure azotée en deux fois, dont presque toujours un premier épandage à l'automne, avant les semailles.

Quelles que soient les rigueurs de l'hiver, en effet, vous ne savez jamais si le temps ne sera pas brusquement à la pluie, quand pourriez-vous, alors, pénétrer dans les emblavures ? S'il faut attendre le mois de mars pour faire les épandages, soyez persuadé que vous aurez mis votre azote beaucoup trop tard.

Sauf le cas de terres très filtrantes, et riches en calcaire, nous estimons qu'il faut normalement apporter au moins la moitié de la quantité d'azote que l'on veut mettre à un blé, quelques jours avant le semis, et cela est d'autant plus vrai que les terres sont plus profondes et plus fortes.

Il existe dans les variétés de blé, qui depuis quelques années sont très appréciées dans nos pays de l'Ouest, certaines variétés à grand rendement qui, tout en donnant des résultats excellents, tallent difficilement et lèvent également lentement. Pour ces variétés, il sera indispensable de mettre au moins 100 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque ou de cyanamide le plus tôt possible ; n'oubliez pas, en effet, que ce sont les premières tiges qui donnent les plus beaux épis, et que dans nos pays, et dans les régions de bocage, en particulier, les blés tallent dès l'hiver.

Employez donc à l'automne un

L'affaire de Toury

C'est sous le titre « On assassine des Paysans », que le grand hebdomadaire « *Candida* » a annoncé les affaires sanglantes de Toury (Eure-et-Loir). Tout le monde a lu dans les journaux quotidiens des comptes rendus plus ou moins brefs, quelquefois exagérés, d'autres fois camouflés, de cette journée sanglante. Il nous a paru que le récit objectif qu'en a fait « *Candida* » était ce qui avait été écrit de plus exact. Nous croyons utile de résumer ces lignes pour nos lecteurs. Elles sont d'une infinie tristesse :

A Toury (Eure-et-Loir) existe une très grande sucrerie. Elle occupe 900 ouvriers. Elle a pour mission d'acheter les betteraves à sucre produites sur les terres profondes de cette région de la Beauce par près de 3.000 exploitations agricoles, grandes, moyennes et petites. Le mois d'octobre est l'occasion d'un immense labour, le débarras de la masse énorme produite. Il faut aller vite parce que la betterave précède le blé, et qu'il faut, en ces régions, qu'avant la Toussaint tout soit semé.

Chacun se hâte donc vers l'usine, y porte sa récolte, elle y est pesée, le sucre y est dosé et le cultivateur reçoit un bon qui lui sera réglé au cours, dans les 30 jours.

L'usine de Toury appartient à une Société industrielle.

Le vendredi on apprend que les ouvriers de Toury s'étaient mis en grève, à la suite des excitations de divers professionnels de ce sport. Des machines avaient été cassées. L'une avait été mise dans l'impossibilité de fonctionner et l'occupation des locaux commençait.

L'émotion fut grande chez les cultivateurs qui virent leurs charrettes refusées et qui se trouvèrent dans l'impossibilité de se débarrasser de leurs betteraves.

Il se réunirent sous l'impulsion de M. Lorré, cultivateur à Janville, et une réunion fut décidée pour l'après-midi à Toury. A 3 heures, 1.500 cultivateurs étaient arrivés à Toury, en la salle Carreau. Un bureau fut constitué et on décida d'envoyer une délégation au Préfet pour l'inviter à faire évacuer l'usine sans délai. Celui-ci est à la Mairie, il répond qu'il est à arbitrer le conflit, qu'il ne peut s'occuper des cultivateurs que plus tard.

Un certain nombre d'entre eux, les mains dans leurs poches, se rendent à la Mairie protester. Ils se rencontrent avec une bande de 150 ouvriers, la plupart Arabes ou Tchèques. Ils sont armés de gourdis, de couteaux, etc., et se jettent sur les cultivateurs. Les cultivateurs, peu nombreux et n'ayant que leurs poings pour se défendre, résistent avec un courage admirable, ils ont le dessus. Plusieurs sont blessés.

On croyait que c'était fini. Les agriculteurs se dispersent dans les cafés et causent en petits groupes sur la place. Voici que les grévistes reviennent à la charge, précédés d'un drapeau rouge et en masse compacte. Mêlée atroce de dix minutes. Les agriculteurs, sans armes, se défendent contre des assassins. Encore une fois ils ont le dessus, bien qu'ils aient été surpris au moment où ils s'approprient à s'en retourner chez eux et absolument sans armes.

Cinquante agriculteurs blessés, plusieurs gisaient inanimés sur la place. Deux sont très grièvement atteints, ce sont :

M. Clotaire Vrain, 37 ans, fermier à Germenville, il a été trépané.

M. Dagère Léonce, 58 ans, père de neuf enfants, adjoint au maire de Rouvray, a une perforation des intestins (coup de couteau).

Les autres ne sont pas en danger de mort, mais la plupart en incapacité de travail.

Il est difficile d'avoir d'autres sentiments que l'indignation contre les poignards, et de la sympathie pour les paysans qu'on fait crever de faim par un grève, et qu'on creve à coups de couteau ensuite.

..

La sanglante affaire de Toury a eu dans les campagnes un immense retentissement. Les cultivateurs français seront-ils sacrifiés par les ennemis de la Nation, dans leurs intérêts et même dans leur vie.

Société Saint-Hubert de l'Ouest

La Société Saint-Hubert de l'Ouest prépare dès à présent le calendrier de ses manifestations canines et sportives pour l'année 1937.

Elle commencera par ses deux manifestations habituelles et si suivies : Son Exposition canine de Nantes, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, qui aura lieu le jeudi 8 avril. Puis la S.H.O. donnera ses Field Trials à Missillac (L.-L.), pour chiens d'arrêt de toutes races, le dimanche 18 et le lundi 19 avril.

engrais azoté d'action régulière et soutenue, engrais qui devra être bien retenu par le pouvoir absorbant du sol.

Dans cet ordre d'idées, le sulfate d'ammoniaque et la cyanamide vous donneront des résultats inespérés.

P. de la GARANDIERE,
Ingénieur agricole.

Avant tout, reconstituer et sauvegarder le pouvoir d'achat des masses rurales

Une vaste opération de « démolition douanière » vient d'être brusquement faite.

Le Gouvernement cherche à « freiner par tous les moyens la hausse du prix de la vie » pour éviter l'échec de la dévaluation. Il veut, par des mesures douanières, compenser les répercussions de la baisse du franc sur les produits importés :

Une commission douanière de contrôle des prix surveillera toute « hausse injustifiée ». Elle proposera au Ministre l'abaissement des droits de douane, des taxes de licences, l'élargissement ou la suppression des contingents.

Les droits de douane ont été réduits de 15 à 20 % pour tous les produits, sauf les produits agricoles soumis à la loi du cadenas, et les articles contingents. Pour ces derniers, les taxes de licences sont réduites de 20 %. Les surtaxes compensatrices de changes sont supprimées. Des droits de douane sont réduits spécialement sur certains articles tels que café, thés, essences, etc... De très nombreux contingents industriels sont supprimés. Plusieurs contingents agricoles importants sont élargis pour le 4^e trimestre de 1936, quelques-uns sont supprimés.

On veut « lutter contre la vie chère ». On veut « ranimer les échanges internationaux » et on convie tous les pays étrangers à imiter le geste de la France.

A première vue, l'agriculture ne semble pas spécialement visée. En fait, cette lutte contre la vie chère

s'engage dans des conditions et à moine d'un état d'esprit qui permettent toutes les craintes des paysans :

1^o Pas un mot sur la revalorisation nécessaire des produits agricoles. Cette revalorisation est commencée mais pas achevée.

De nombreux produits : beurre, produits laitiers, légumes sont encore à des cours effondrés. Là où les prix ont remonté, la hausse ne compense pas en général le déficit des récoltes et la recette brute de la production reste très inférieure à la moyenne.

Les prix agricoles sont aux coefficients 3 à 5 ; les frais de culture aux coefficients 5 à 6 sont en augmentation ; les salaires des ouvriers des villes sont aux coefficients 7 à 12 mais la vie du travailleur paysan reste misérable.

Va-t-on déclarer « injustifiée » toute hausse des prix agricoles ?

2^o Le Gouvernement déclare sa volonté d'accroître les importations étrangères — pour permettre au tourisme et au commerce d'exportation — « la plus touchée de toutes les branches de l'activité économique » — de bénéficier des conséquences de la dévaluation.

On oublie que la protection douanière et les contingents n'ont fait que réagir contre des importations de produits agricoles devenus formidables. Ces importations sont encore très supérieures à la normale : l'indice des importations de produits alimentaires, par rapport à 100 en

1913, est de 126 en 1934 ; 116 en 1935 ; 131 en juillet 1936. Nos exportations agricoles, elles, sont tombées à 67.

On oublie le développement énorme des importations agricoles coloniales, sans protection ni contingent, qui écrasent notre marché.

On oublie que notre production agricole, reconstituée et développée, atteint nos besoins dans bien des cas ou les dépasse.

Accroître les importations ? Et si notre marché agricole est engorgé c'est l'effondrement des prix qu'on provoquera.

3^o Les théoriciens de la dévaluation annonçaient comme principal avantage qu'elle ferait « monter les prix de gros sans faire monter ou presque les prix de détail ».

Par la politique d'importations massives ce sont les prix de gros agricoles, encore insuffisants, qu'on empêchera de monter à un niveau normal.

4^o Du point de vue général la politique suivie est un leurre : sans aucune garantie. Nous venons de céder brusquement les armes de négociations douanières que nous détenions, avec l'espoir que les autres pays nous imiteront.

Et si cet espoir est déçu, la France aura fait un jeu de dupe.

Même si l'opération réussit que seront les maigres avantages à obtenir de l'exportation industrielle à côté des sacrifices écrasants imposés au pouvoir d'achat de la masse paysanne sur le marché intérieur ?

Va-t-on sacrifier les Paysans aux Importateurs de blés exotiques et à la grande Minoterie ?

Le Gouvernement veut faire revivre l'admission temporaire sous le masque d'un faux nom et dans des conditions bien plus dangereuses qu'avant.

On connaît l'hypocrisie de la dernière loi du blé, nous l'avons dénoncée : Son article 16 « supprime l'admission temporaire des blés tendres et des blés durs »... et quelques lignes plus loin, il charge l'Office du Blé de la rétablir sous le nom d'« exportation préalable ».

Les paysans n'avaient aucune confiance dans l'admission temporaire. On croit les apaiser en changeant l'enseigne.

Ils ne savent pas que la nouvelle formule faciliterait encore bien plus les fraudes.

Nous nous chargerons de les éclairer.

Autrefois, le minotier importait du blé exotique en admission temporaire ; il versait le droit de 80 francs à la douane. Quand il réexportait de la farine dans un délai de deux mois, on lui remboursait le droit conquis.

Demain, le meunier exporterait d'abord de la farine ou du blé. Cette « exportation préalable » lui donnera droit ensuite de rentrer, en franchise, une quantité correspondante de blés exotiques.

L'avantage est illusoire : les entrées et les sorties se sont toujours compensées régulièrement chaque mois, et le poids du volant de blés admis temporairement était insignifiant.

La vraie question est autre.

1. — La culture n'avait pas confiance dans le contrôle des farines réexportées ; elle craignait des fraudes et des fraudes.

Qu'on exporte avant au lieu d'exporter après, cela ne change rien à l'incertitude du contrôle, cela n'apporte aucune sécurité nouvelle.

Tout au contraire, précédemment le meunier risquait — en cas de fraude ou de non réexportation — que les droits de douane conquis soient perdus.

Avec le nouveau système, plus de risque à « tenter sa chance ». Si la farine est reconnue bonne, elle passe ; si elle est reconnue mauvaise, le meunier ne l'exportera pas ; aucun risque, puisqu'il tente l'opération quand il veut, comme il veut, sans que la douane ait, comme auparavant, barre sur lui par le gage du droit de douane conquis et par un délai rigide de réexportation.

Moins risquées, les opérations d'admission temporaire vont donc se développer beaucoup : On aura encore moins de garanties que les contrôles soient bien faits.

2. — On aura d'autant moins de garantie que l'admission temporaire « blé contre blé », instituée par la nouvelle loi, favorisera beaucoup le développement des transactions.

Nombre de meuniers qui n'osaient pas se risquer à exporter des farines, de crainte qu'elles ne soient pas conformes aux « types » de douane, n'auront aucune difficulté à sortir des blés indigènes pour rentrer ensuite des blés exotiques, en franchise.

Transactions multipliées, chances de fraudes multipliées.

La petite meunerie, moins bien armée pour exporter « farine contre blé », croit qu'elle se défendra mieux contre la concurrence de la grande, grâce à l'admission temporaire blé contre blé.

N'est-ce pas une illusion ? Elle sera toujours plus mal placée que les grandes usines installées dans les ports, sur les fleuves, pouvant importer par grosses quantités.

3. — Autre inconvénient : sous le régime des échanges de blé indigène contre blé exotique, on risque indirectement de faire tomber ou compromettre la règle fondamentale de la loi du 1^{er} décembre 1929, qui voulait que tout emploi de blé exotique en meunerie soit contingenté dans les limites d'un pourcentage fixé.

Nous allons retomber dans les blés « francisés », dont la meunerie voudra qu'ils échappent à cette règle du pourcentage, sous prétexte qu'ils « remplacent » des blés exportés.

Le contrôle des importations réelles et de l'emploi des blés exotiques sera ainsi rendu plus difficile, sinon illusoire.

La Société des Agriculteurs de France et la Politique douanière

Dans sa réunion du 22 octobre, le Conseil de la Société des Agriculteurs de France a examiné les mesures douanières qui ont suivi le vote de la loi monétaire.

Il a constaté avec regret qu'elles ont été prises, d'une part sans contrepartie, d'autre part sans consultation préalable des Associations agricoles placées une fois de plus devant le fait accompli.

Il a estimé que ces mesures ouvrent une première brèche dans la protection relative et parfois même insuffisante dont bénéficie l'ensemble de notre agriculture.

Il a insisté sur la gravité de ce fait, à l'heure où la revalorisation des produits agricoles est loin d'avoir été réalisée.

Il a souligné que la poursuite ou l'aggravation d'une telle politique risquerait de porter un nouveau coup à notre agriculture épuisée par quatre années d'une crise sans précédent.

Il a insisté sur l'absolue nécessité de maintenir jusqu'à nouvel ordre dans son intégrité, tout notre système protecteur et notamment le système des contingents qui a fait ses preuves, étant entendu que si un assouplissement de notre politique douanière devenait ultérieurement possible, il ne saurait y être procédé qu'avec une extrême prudence et après une étude approfondie, menée en plein accord avec les groupements agricoles.

Il a décidé, enfin, d'attirer spécialement l'attention des agriculteurs sur le danger qui les menace.

Jeunes gens qui cherchez une situation

Le Réseau P.O.-Midi ouvre le 22 novembre 1936 un concours pour l'emploi de facteur-mi-cha au Service de l'Exploitation.

Les candidats majeurs, âgés de moins de 29 ans, peuvent se renseigner à ce sujet dans toutes les gares P.O.-Midi.

La clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre 1936.

Pour fabriquer du bon Cidre

Dans une intéressante brochure « Pour fabriquer du Bon Cidre », M. Warcollier, directeur de la Station Pomologique de Caen, donne de précieux conseils aux producteurs de fruits à cidre. Ceux-ci auraient intérêt à se procurer cette brochure en la réclamant à l'Association du Bon Cidre, 12, rue de Milan, Paris.

Du résumé de cette étude, il se dégage une idée directrice. Tout se ramène à organiser une lutte sévère contre les microbes nuisibles et à favoriser le développement de la levure ou ferment alcoolique qui est pour nous le bon ouvrier et qui, avec de bons fruits, fabrique du bon cidre.

Pour faire un excellent cidre il faut de la Propreté

encore de la Propreté toujours de la Propreté !

Ce qu'il faut faire

Récoltez les fruits à leur maturité et conservez-les à l'abri des intempéries.

Brassez ensemble des fruits de même maturité.

Nettoyez à fond tous les appareils servant au brassage, à la manutention et au logement du cidre.

N'employez que de l'eau potable pour les rémèges.

Faites bouillir pour obtenir un chapeau brun ; puis soufrez aussitôt par beau temps, en fût mûché, en évitant le contact prolongé du cidre avec l'air.

Laissez ensuite fermenter en cave fraîche de manière à obtenir une fermentation lente et continue.

Conservez le cidre en tonneaux pleins pour éviter la piqure ou durcissement.

Tenez la cave très propre.

Ne mettez en bouteilles que du cidre limpide, soutiré deux fois, ayant une densité maxima 1018.

Bouchez les bouteilles sans laisser d'air entre le liquide et le bouchon, et maintenez-les couchées après leur remplissage.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne laissez pas les fruits sous la pluie.

Ne mélangez pas des fruits de différentes époques de maturité.

N'employez jamais de la paille ayant mauvais goût pour le montage du marc.

N'employez jamais d'eaux contaminées pour les rémèges, pour le nettoyage du matériel de brassage et de la futaie.

Ne laissez pas les cidres suer la lie.

N'entonnez jamais du cidre dans un fût renfermant des vieilles lies.

N'employez jamais de fûts mal nettoyés et ayant mauvais goût.

Ne gardez jamais longtemps des fûts de cidre en vidange, pour éviter la piqure ou durcissement.

Évitez de loger dans la cave des légumes, des fruits, du vinaigre.

HISTOIRE D'OIGNONS

Pour comprendre mieux les choses et les faits de notre temps, il est bon de raconter l'histoire de cas concrets afin que le lecteur réalise mieux les raisons profondes qui nous feront réclamer jusqu'à ce que nous en perdions le souffle, la nécessité de l'organisation professionnelle munie des pouvoirs nécessaires à assurer ses devoirs, c'est-à-dire la corporation.

Nous venons personnellement de vivre une histoire d'oignons qui mérite d'être racontée car elle peut s'appliquer à des quantités d'autres cas.

Il y a eu cette année une très belle récolte d'oignons, dont la rentrée a été quelque peu contrariée par la pluie. Les producteurs, complètement inouïs pour assurer le séchage et la conservation, étaient tous vendeurs ; il y a trois semaines et il a été vendu des oignons à 8 francs les 100 kilos dans certains centres de production, alors que dans les centres de consommation ils étaient revendus au détail 0 fr. 75 la livre, soit 150 francs les 100 kilos.

Disons pour être justes que beaucoup aussi ont été revendus à 40-45 fr. les 100 kilos aux usagers les plus courants, c'est-à-dire les charcutiers de Paris. Ce qui a permis dans ce cas à des cultivateurs qui ont vendu directement, d'atteindre non pas 8 francs mais 20 francs les 100 kilos, car il faut songer aux 12 francs de transport par fer, aux frais de livraison à domicile, au bénéfice des revendeurs, etc...

A l'heure actuelle, nous savons qu'il y a des centaines de tonnes d'oignons qui pourrissent dans les granges parce que le moment des semailles de blé est arrivé, que l'arrachage des betteraves commence, et qu'en culture il faut prendre le travail quand il vient.

L'oignon va donc se perdre. Qu'arrivera-t-il ? D'ici un mois ou deux, nous allons importer au prix fort des oignons d'Egypte et de Syrie, et la farce est jouée.

Qu'a-t-on fait pour étudier cette question des oignons ? Rien.

Qui s'est occupé de rechercher les moyens techniques de conservation ? Personne.

Qui a songé à construire des hangars légers à claire-voies pour le séchage et la conservation ? Personne.

Est-ce que vous croyez vraiment que si la corporation existait, que si elle avait son corps de techniciens et les moyens de les payer, elle n'aurait pas pris localement les moyens d'éviter ces stupidités, qui permettraient d'empêcher la spéculation et de régulariser le marché, de faire mieux vivre le producteur et surtout de supprimer des importations ridicules et scandaleuses pour un pays comme la France.

A. GAULT,

Ingénieur agricole.

La Magnifique LAINE DE MÈGEVE 25, Rue du Calvaire - NANTES Echantillon gratuit sur demande

L'éternelle vérité

« La liberté d'une nation repose autant sur le travail de ses paysans que sur la force de ses armées. La possibilité pour un peuple de se nourrir de ses propres ressources est la condition première de son indépendance politique. »

DARRE,

Ministre allemand de l'Agriculture.

Pour l'exportation des Pommes à cidre

Sur la demande de l'Association Générale des Producteurs de fruits à Cidre, notre Syndicat avait invité tous les parlementaires ruraux du département à faire une démarche près du Ministre du Commerce, pour favoriser l'exportation vers l'Allemagne et la Suisse de nos fruits à cidre.

La démarche a été faite par MM. de Montaigu, Linger, de la Ferronnays, Jean Le Cour, Bardoul, Thiébaud et Blanche. Voici, in-extenso, la réponse du Ministre du Commerce :

Paris, le 16 octobre 1936.

Par lettre en date du 8 octobre 1936, vous m'avez bien voulu appeler mon attention sur l'abondance de la récolte de pommes actuellement en cours, et sur l'intérêt qu'il y aurait à dégager le marché français en évitant l'excédent de notre production vers la Suisse et l'Allemagne.

En accusant réception de cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la question dont vous m'entretenez a été étudiée avec le plus grand soin par mon département.

En ce qui concerne la Suisse, il est certain que, jusqu'ici, les modalités de distribution de licences empêchaient pratiquement la France de bénéficier de son contingent qui, d'après le traité franco-suisse, s'élève à 100 % de nos exportations vers la Suisse en 1931.

L'engagement que vient de prendre le Gouvernement Fédéral d'assouplir les modalités de gestion du contingent français permettra certainement aux importateurs de se procurer plus facilement des pommes en France. En outre, le droit de douane sur les pommes en vrac, qui était précédemment de deux francs suisses, vient d'être supprimé.

En ce qui concerne l'Allemagne, nous n'avons, comme vous le savez, aucun moyen de contraindre les autorités allemandes à délivrer aux importateurs de pommes à cidre les certificats de devises qui leur seraient nécessaires pour s'approvisionner en France. En effet, l'accord du 30 novembre 1934 sur la liquidation du clearing franco-allemand donne au Reich la possibilité d'utiliser à sa guise, pour ses achats en France, la fraction des rentrées de l'Office franco-allemand des paiements commerciaux qui est réservée au règlement des exportations courantes.

Pour favoriser l'exportation des pommes à cidre vers l'Allemagne, nous ne disposons que d'un moyen : la compensation privée.

C'est dans ce sens que mon Département a orienté ses efforts. Mais le système de la compensation privée n'offre à nos exportateurs que des possibilités restreintes. Nous manquons, en effet, d'éléments d'échange, les contingents supplémentaires qu'exige le Reich portant essentiellement sur des articles dont nous ne pouvons limiter strictement l'importation en France, sous peine de compromettre l'existence de nos producteurs.

Cependant, il m'a été possible de mettre sur pied, d'accord avec le Gouvernement allemand, deux opérations de compensation privée qui vont permettre d'exporter vers le Reich de 12 à 15.000 tonnes de pommes à cidre.

J'ajoute que j'ai fait mettre à l'étude deux autres projets dont la réalisation permettra d'accroître sensiblement ce chiffre.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Signé : Paul BASTID.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Jeudi 22 Octobre 1936

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BOEUFs.....	6 90	6 20	5 40	7 40	4 15	3 40	2 55	4 58
VACHES.....	6 60	5 60	4 60	7 80	3 95	3 08	2 30	5 00
TAUREAUX.....	6 40	5 70	5 20	6 70	3 85	3 13	2 60	4 15
VEAUX.....	10 40	9 50	8 80	11 30	6 25	5 40	4 85	7 00
MOUTONS.....	13 80	9 80	7 70	15 10	6 90	4 60	3 39	7 55
PORCS.....	8 72	8 28	7 72	9 28	6 40	5 80	5 40	6 50

Du Lundi 26 Octobre 1936

BOEUFs.....	7 00	6 30	5 20	7 50	4 20	3 45	2 60	4 60
VACHES.....	6 70	5 70	4 70	7 90	4 02	3 13	2 35	5 05
TAUREAUX.....	6 30	5 60	5 10	6 60	3 78	3 08	2 55	4 10
VEAUX.....	10 00	9 10	8 40	10 90	6 00	5 19	4 62	6 76
MOUTONS.....	13 80	9 70	7 70	15 10	6 90	4 62	3 39	7 55
PORCS.....	8 86	8 25	7 72	9 28	6 20	5 80	5 40	6 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 30 bœufs, 25 vaches, 15 taureaux, 10 veaux, 60 moutons, 260 porcs.
VENDEE. — 70 bœufs, 55 vaches, 25 taureaux, 50 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 110 bœufs, 60 vaches, 15 taureaux, 150 veaux, 367 moutons, 250 porcs.
MORBIHAN. — Néant.

Les différents modes d'estimation, cubage des bois pratiqués en France

L'estimation des bois sur pied exige, on le devine, une certaine expérience, et peu, hormis les experts et les vieux exploitants, savent la pratiquer comme il convient.

Si nous envisageons d'abord celle d'un taillis de 25 ans la première idée qui vient à l'esprit est de compter sur une superficie de quelques ares le nombre de brins implantés sur leurs vieilles souches, puis après avoir évalué leur diamètre moyen et leur hauteur moyenne de déterminer avec les chiffres obtenus leurs encombrement sur 1 mètre de long et 1 mètre de large, c'est-à-dire dans le cadre d'un stère.

Procédé qui en vaut un autre évidemment mais surtout pour le marchand de bois, lequel d'ailleurs habitué aux rendements estime au jugé le plus souvent, quitte à subir ou bénéficier de son erreur. Mais comme en l'espèce il s'agit — pour un propriétaire — de se rendre compte aussi exactement que possible du volume présumé, le mieux pour lui n'est pas de recourir à ces savantes évaluations souvent trompeuses, mais tout simplement à l'expérience du rendement, en exploitant une centaine de baliveaux témoins et en les convertissant ensuite en bois de corde et bourrées.

Procédé plus sûr en effet, car ainsi l'intéressé jugera au préalable de chaque volume représenté soit par les bois de mines et ceux de pâte à papier (s'il en existe en bois de sapin, de pin, de chêne ou de châtaignier), soit par les bois dits de chauffage, en rondins et quartier, soit encore par la charbonnette constituée de petits liens, soit enfin par le branchage propre uniquement à la bourrée.

Ici, hâtons-nous de le dire, il est bon désormais que la propriété soit documentée et retire le maximum de ses produits si elle ne veut pas être tentée, comme tant d'autres, à l'exploiter à blanc sous prétexte de rendement dérisoire. Sachons d'ailleurs que l'Administration forestière, dont c'est le métier, s'efforce plus que jamais de réaliser ses coupes à l'unité de produits, et qu'elle impose ce système parce qu'il constitue pour elle un avantage indéniable.

Donc en matière de taillis, recourons non à l'estimation proprement dite, mais à la détermination du volume global probable d'après quelques rendements témoins si l'acheteur impose ses conditions d'achat sur pied. Quant à celle des prix, sachons qu'une hausse sur les cours précédents évaluée entre 20 et 30 % est envisagée mais qu'il n'est pas actuellement possible de les préciser, du moins sur l'heure, étant donné qu'ils diffèrent d'une région à l'autre pour raisons de dimensions, qualités, positions et distances.

Passons maintenant à l'estimation puis aux modes de cubage en usage dans l'exploitation pour les arbres dits d'industrie mis en vente sur pied. Ici, reconnaissons-le, la difficulté réside dans la fixation de la hauteur dite exploitable des sujets. En principe le marchand « arrête » cette hauteur à la fourche ou à la seconde couronne de branches, sinon lorsqu'il s'agit de conifères (sapins ou pins) à la section de détache de la coupelle.

Différents procédés d'évaluation existent qui permettent d'obtenir un mètreage approximativement exact, mais qui parfois sont trompeurs — Au fait, le « jugé » est aussi recommandable après une série d'observations — Pour cela il convient de se distancer d'une dizaine de mètres des sujets et ainsi l'œil les aperçoit avec netteté. — Sans doute l'erreur est possible mais il est rare avec un peu d'habitude de se tromper de beaucoup, ou la hauteur étant ainsi évaluée, il s'agit ensuite « d'embrancher » sa décroissance au centre.

En l'espèce il faut naturellement se baser sur des moyennes. Si le sujet est court et trapu, 12 à 15 % suffisent largement, s'il dépasse 10 mètres, jusqu'à 12 mètres, 16 à 18 % s'imposent, et enfin s'il atteint 13 à 20 mètres, il faut aller depuis 20 jusqu'à 25 %. D'ailleurs il s'agit là d'une estimation personnelle et non contradictoire, dans lequel cas il va de soi que le propriétaire reste

Le Chauffage des Couches

UN ESSAI A NICE

Pour hâter la pousse des primeurs, les horticulteurs font usage de couches de culture recouvertes de châssis vitrés. Les couches sont souvent chauffées artificiellement ; dans la région de Nice, pour certains plants tout au moins, elles ne reçoivent pas de chaleur autre que la chaleur solaire.

Il était intéressant d'y expérimenter le procédé de chauffage de couches par l'électricité qui fournit d'heureux résultats dans diverses régions de France ou de l'étranger. A cet effet, des essais contrôlés ont été exécutés à Nice l'an dernier, du 1^{er} février au 15 mai.

Caractéristiques de la couche

La couche soumise aux essais avait une longueur de 9 mètres et une largeur de 1 m. 60.

Les parois de la couche étaient en béton, le fond était calorifugé au moyen d'un matelas constitué par du poudrier de coke pilonné, l'épaisseur de cette garniture était de 20 cm.

Sur cette couche isolante, il a été placé une couche de sable d'environ 10 cm, d'épaisseur dans laquelle les câbles chauffants furent enfoncés.

Au-dessus de cette couche de sable, se trouvait la terre de culture constituée par un mélange de terre ordinaire et de terreau, d'une épaisseur d'environ 30 cm.

La couche était recouverte d'un châssis vitré.

Une couche témoin, non chauffée, avait les mêmes dimensions que la couche chauffée.

Description des installations

Le câble chauffant était constitué par un câble armé à un conducteur en nikeline de 12/10 mm. de diamètre.

Ce câble était disposé dans la couche de sable, en lacets, et l'ensemble alimenté en étoile, sous tension triphasée 190 volts.

La puissance absorbée était de 3 kw. environ, soit environ 200 watts par mètre carré de surface de terrain.

L'installation était munie d'un thermostat agissant sur un conjoncteur-disjoncteur horaire ; le but du thermostat est de maintenir automatiquement la température du sol aux environs de 20° C.

Essais

A la date du 31 janvier, il a été repiqué, dans la couche, 40 plants de tomates et il a été effectué des semis de carottes.

Les mêmes plantations ont été faites à la même date dans le châssis témoin, non chauffé.

Fonctionnement

A la mise sous tension de l'installation, la température du sol était de 8,5° C ; la fourniture du courant n'a été interrompue qu'aux heures de pointe, c'est-à-dire de 16 heures à 19 heures.

Au bout de trente et une heures et demi de mise sous tension, le thermostat a déclenché ; la température du sol atteignait alors 23° C. A ce moment, le thermostat a été réglé de manière à assurer le déclenchement pour une température de 20° C environ. Il a été constaté que dans ces conditions la durée de mise sous tension ne dépassait pas en moyenne huit heures par jour. De ce fait l'interrupteur horaire a été réglé

Quand le trèfle ne pousse plus

— Ma terre est une terre fraîche, Monsieur, où autrefois le trèfle venait remarquablement, et je ne peux plus arriver à en faire pousser !

Lorsque j'en sème, il lève mal et ne dure pas, quand il a un an, le sol est parsemé de touffes languissantes, qui les unes après les autres disparaissent.

— Avant de faire ce trèfle mettez-vous du fumier ?

— Certainement je fais mon trèfle dans un blé bien fumé. Ce blé succède toujours à une plante sarclée où je bourre le sol de fumier bien fait.

Quand vous retournez votre terre avant le blé, retrouvez-vous parfois du fumier qui n'est pas décomposé, qui est resté tel dans le sol ?

— Oui souvent, Monsieur, même que j'en ai fait la remarque, le fumier se décompose beaucoup moins vite qu'autrefois, et pourtant je fais soigneusement mon fumier, car je sais bien que c'est de l'or pour le cultivateur un fumier bien préparé, eh bien ! la terre ne le mange plus comme autrefois !

— Eh bien ! je vois ce qu'a votre terre et si vous le voulez je vais continuer votre description. Là où le trèfle ne vient plus, l'hiver dans les chaintures, l'eau stagne et la surface de l'eau se couvre d'une pellicule où la lumière se décomposant fait apparaître les couleurs du prisme.

— Tenez oui c'est vrai, c'est même parfois bien joli.

— Oui joli, mais pas utile. Eh ! dans les haies de votre champ vous avez en avril des genêts éclatants d'or qui eux aussi sont jolis à l'œil, n'est-ce pas ?

— Bien oui, mais vous savez que nos haies sont couvertes de genêts parce que c'est dans tout le pays comme cela.

— Pas partout, il y a des champs où l'on n'en voit plus. Mais, dites-moi, n'est-ce que dans vos terres vous n'êtes pas obligé de mettre sur votre

Blé destiné à la consommation familiale

Le Comité départemental des Céréales de la Loire-Inférieure nous prie d'insérer :

Aux termes du décret du 24 août 1936, fixant les conditions des échanges en nature, les intéressés doivent indiquer sur la déclaration soumise au visa du Maire le nom du meunier qui effectuera la mouture ou du boulanger qui fournira le pain.

L'Administration des Contributions Indirectes a admis, à titre exceptionnel, que les producteurs et autres bénéficiaires visés à l'article 2 du décret précité soient autorisés à souscrire pour chacune des personnes avec lesquelles ils se proposent de pratiquer l'échange au cours de la campagne, une déclaration distincte dénonçant :

a) La quantité de blé à échanger contre farine ou pain.

b) Les noms et adresses des autres meuniers ou boulangers échangistes avec lesquels les opérations seront effectuées pendant la campagne en cours.

Le total des quantités figurant sur chacune des déclarations ainsi établies ne saurait être supérieur au nombre de quintaux pour lequel le bénéfice de la franchise peut être accordé.

D'autre part et pour répondre à diverses demandes, l'Office National du Blé fait connaître que les quantités de blé remises aux meuniers ou aux boulangers à titre de paiement en nature des frais de transformation soit de blé en farine, soit de farine en pain, peuvent être vendues par le meunier ou le boulanger à une Coopérative (au titre d'usager) ou à un négociant habilité.

La Foire au Miel de Nantes

Le miel est un aliment idéal qui entretient la bonne santé, nous aide à la recouvrer quand nous l'avons perdue. Qui, mais où peut-on se procurer du bon miel ? Chez l'apiculteur-récoltant, qui élève lui-même des abeilles et sait préparer un miel délicieux.

Vous le verrez à la Foire au Miel de Nantes, du jeudi 5 novembre au dimanche 8 novembre, aux pieds du Château et quai du Port-Maillard. Il se vendra du miel, de la cire, des pastilles au miel, du pain d'épices, de l'hydromel.

Vous irez aussi visiter son exposition apicole au Château (1^{er} étage, Salle du Harnachement), et vous assisterez à la démonstration de l'extraction du miel par la force centrifuge.

Mères de famille, donnez du miel à vos enfants, ils deviendront grands et forts.

de manière à utiliser exclusivement du courant de nuit.

Résultats

Ils sont très satisfaisants. Dans la couche chauffée, le développement des plants a été en avance d'un mois et le rapport supplémentaire de 1.600 francs (pour 15 mètres carrés).

C. GASTAUD.

(Tous droits réservés.)

Congrès de la C. G. V. C. O. à Bourgueil (8 NOVEMBRE)

La Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest organise un Congrès à Bourgueil (Indre-et-Loire) pour le 8 novembre. Une séance de travail aura lieu de 9 h. 30 à 12 h. 30, au cours de laquelle seront présentés différents rapports, notamment sur la situation du vignoble, la coopération viticole et l'appellation Bourgueil.

Un déjeuner en commun réunira les congressistes ; à l'issue de ce déjeuner, le président du Comité national des Appellations d'origine traitera la question des appellations contrôlées.

Les viticulteurs, qui ne doivent pas perdre de vue la nécessité d'une défense professionnelle permanente, sont invités à venir nombreux à ce Congrès.

Pour se rendre à Bourgueil par le chemin de fer, il faut descendre à la gare de Port-Boulet, d'où un car assure le service pour Bourgueil.

Pour le déjeuner, il est indispensable de se faire inscrire d'urgence au Secrétariat de la C.G.V.C.O., 11, rue Franciade, à Blois.

Des années passées réparez la négligence, Des blés semés satisfaites l'exigence, Les POTASSER donne un grain gros, lourd et dense

Dont la récolte sera votre récompense.

Pour le grain 200 kilogs de CHLORURE DE POTASSIUM à l'Ha

P.-O. - Midi

AYEZ CET ATOUT LA CARTE A DEMI-TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? D'Angers à Nantes par exemple ? Prenez une carte à demi-tarif, valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages.

En effet une carte valable en 3^e classe sur le trajet Angers-Nantes (88 km.) coûte seulement : 63 fr. pour trois mois, 126 fr. pour un an.

Co prix est récupéré après 7 voyages aller et retour dans le premier cas ; après 10 voyages dans le second.

La carte à demi-tarif : la carte qui fait gagner.

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

Faites des Essais

VOUS POUVEZ DOUBLER VOS RENDEMENTS

Semez vos Blés

Soignez vos Vignes

Soignez vos Prairies

avec

les Engrais de Toussaint Richoséine
les Engrais des prés et céréales phospho-potassique

Ce sont des Engrais SALMON

PUISSANTS - SURS - PROGRESSIFS - ECONOMIQUES

La spécialité phospho-potassique des prés et céréales s'emploie et se vend à quantités et prix comparables aux Scories du plus grand dosage

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr. par annonce de 8 lignes maximum

Au-dessus : 1 fr. par ligne supplémentaire

OFFRES

138. — DEMI-MUIDS, tonnettes, barriques, demi-barriques, etc... Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes, près gare Orléans, Tél. 142-66.

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Eméridand Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

166. — PEPINIÈRES et HORTICULTURE réputées, Charles CAILLÉ Aîné, 105, rue Général-Buat, à Nantes, fondées en 1780. Les plus importantes cultures et plants de fraisiers de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai en octobre. Catalogue franco. Téléphone 121-59.

168. — A vendre DEUX CAGES à pressoirs contenant 6 barriques et 8 barriques. S'adresser à M. Lebreton, place Guépin, Savenay (L.-I.).

169. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées. Boutures et plants racinés ; plants choix extra-beaux.

Blancs : Seibel 4986 (dit Rayon d'Or), 5409, 6468, 10868, Baco 22 A. Rouges : Seibel 4643 (dit Roi des Noirs), 5437, 5455, 8365, 8745, 8916, Baco N° 1, Gaillard N° 2, Bertille-Seyve 2862 (dit Commandant), etc...

Très BEAUX PLANTS GREFFÉS, bien soudés et racinés, choix extra-beaux, greffons sélectionnés, greffe anglaise à la main sur 3309, Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot de Cinq-Mars, Malvoisie.

Hybrides nouveaux recommandés, greffés sur 3309 : Blancs : Seibel 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. Rouges : Seibel 5455, 7053, 8365, 8745, 8196, 10096, 11803.

Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1937, aux meilleures conditions possibles. S'adresser ALLARD Jules fils, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

171. — A vendre à l'amiable : Un tonneau-charrette, une faucheuse à cheval, une charrette, une houe, le tout en excellent état. André Lebeuf, l'Endruère, La Cave, Les Sorinières.

173. — A affermer pour le 23 avril 1938, UNE FERME de 14 à 17 hectares, au gré du preneur. S'adresser au Bureau du Syndicat.

174. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés, choix extra. Blancs : Seibel n° 4986, 5279, 5409, 6468, 6980, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : Seibel n° 1020, 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 10878, 11803.

Baco n° 1 et Bertille 2862. Plants greffés sur 3309 : Muscadet, Gros-Plant, Colombard, Pinot et Gros-Lot. Seibel 8745, 8753, 10096, 10868, 11803 et Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue. Prix sur demande. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

175. — A louer pour le 23 avril 1937, UNE PETITE FERME de 6 hectares environ, située à Saint-Christophe, commune de Rocheservière (Vendée). S'adresser à Mlle Texier, à Rocheservière (Vendée).

176. — A louer ou à donner au 1/3, VIGNES en excellent état, avec terre, culture, jardin, maison, remise, écurie et outillage si nécessaire. S'adresser au Syndicat.

177. — A louer, pour le 23 avril prochain, FERME de 19 hectares, canton de Montevault (M.-et-L.). S'adresser à M. Baudry, notaire à Gesté (M.-et-L.).

178. — A vendre TRES BONS VEAUX MAINE-ANJOU, dont plusieurs de trois mois et quatre d'environ six mois. Prix modérés. A vendre également JEUNES VERRATS CRAONNAIS de tout âge. Leroy Henri, ferme du Fougeray, Cossé-lez-Loire (Mayenne). Téléphone n° 17.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes, Téléphone 143-53.

249. — On demande MENAGE pour basse-cour, un peu de vigne et culture à prendre de suite. S'adresser à Mme Haentjens, l'Ebaupin, Vertou (L.-I.).

250. — On demande UNE BONNE DE FERME de 30 à 40 ans, de préférence, honnête, travailleuse et propre. Bons gages et avantages. S'adresser à Mme la Supérieure de l'Hospice civil du Croisic (L.-I.).

251. — On demande FERMIER très sérieux, pour exploiter à prix d'argent une ferme de 10 hectares, libre de suite et située dans la région de Nantes. Convientrait à trois personnes en âge de travailler. Très sérieuses références exigées. Prendre adresse au Syndicat.

252. — On demande MENAGE, homme garde et toutes mains, femme pouvant faire cuisine. Excellentes références exigées. S'adresser au Syndicat.



Dominant l'émotion profonde qui l'étreignait, elle raconta alors le fait qui avait motivé son retard.

— Je me doutais qu'il devait exister un motif de ce genre, petite sainte Elisabeth. Dès lors, je n'ose plus me plaindre de ma déception de tout à l'heure.

— Mais vous, Arpad ?... votre épouse ?

— Elle va maintenant aussi bien que possible. J'en ai extrêmement souffert ces jours derniers, c'est pourquoi j'ai dû remettre de quarante-huit heures mon retour... Voyons, venez un peu en pleine lumière, Myrtille, que je voie si votre mine est meilleure qu'à Noël... Mais oui, je crois que ce séjour à Naples a été bon pour vous... à moins que ce ne soit déjà l'air de Voraczky qui

ait produit son effet ?

— Peut-être, dit-elle en souriant. J'ai éprouvé tant de contentement en m'y retrouvant !

— Moi aussi, Myrtille. J'avais hâte de quitter Paris, de revenir dans cette demeure... malgré les souvenirs poignants que j'y retrouve.

— Sa voix s'altéra un peu, et une lueur douloureuse traversa son regard.

Les grands yeux de Myrtille exprimaient aussi une émotion profonde à cette évocation du passé si proche encore, à la vue de cette douleur paternelle, adoucie et résignée maintenant, mais qui existait bien toujours dans le cœur du prince Milcza.

Mais la physionomie assombrie du jeune magnat se détendit aussitôt devant ce regard lumineux. Il dit, en

serrant la petite main de sa cousine qu'il tenait toujours entre les siennes :

— Vous me faites du bien, Myrtille ! Dans mes heures de découragement, de noire tristesse, je pensais à ma petite cousine si vaillante, si doucement gaie malgré les douloureuses épreuves qui ont assombri sa jeunesse. Dieu vous a accordé un grand don, Myrtille. Il a fait de vous une de ces fleurs bienfaisantes qui répandent autour d'elles la lumière — la douce et rayonnante lumière de leur âme pure. Les pauvres cœurs souffrants en sont tout éclairés... Et c'est pourquoi tous les malheureux vous aiment tant, Myrtille.

Elle murmura en rougissant :

— Vous dites des folies, Arpad ! Il eut un sourire ému en répliquant :

— Soit, admettons ! Maintenant, Myrtille, il faut que j'accomplisse les commissions dont je suis chargé. Les dames Milzon vous ont peut-être écrit que j'avais été le voir ?

— Oui... Oh ! combien vous avez été bon, Arpad ! dit-elle avec un regard rayonnant de reconnaissance. Mes chers parents !... vous avez pensé à leur tombé !

— Mais c'était, il me semble, la moindre des choses !... Et j'ai eu grand plaisir à connaître cette de-

meure où vous avez vécu tant d'années, ces excellentes personnes qui vous ont été dévouées... qui le sont toujours, du reste. Elles ont une admiration enthousiaste pour Mlle Myrtille, et je suis chargé de mille souvenirs affectueux. Le petit Jean m'a dit qu'il viendrait vous voir. C'est un gentil enfant, un peu fluet, un peu pâlot... Il m'a fait penser à mon pauvre chéri, qui aurait presque son âge cette année.

De nouveau, l'ombre douloureuse voilait les prunelles du prince Milcza.

Avec une délicate adresse, Myrtille sut éloigner la pensée pénible qui ouvrait la blessure à peine fermée. Quand la comtesse et ses filles entrèrent, elles trouvèrent le prince Arpad appuyé à la cheminée, écoutant avec un intérêt amusé le récit que Myrtille, assise en face de lui, faisait des enthousiasmes « démocratiques » du gendre de Mme Milzon.

Myrtille put constater aussitôt, comme le lui avait dit la comtesse Gisèle, le changement du prince vis-à-vis de sa famille. Pour Irène seule, il conservait quelque chose de sa haute et froideur d'autrefois. Non qu'il fût affectueux, les rapports cérémonieux ayant existé jusqu'ici entre lui et les siens n'ayant pas été propices à l'éclosion de ce sentiment,

mais il ne montrait plus la glaciale indifférence d'autrefois, il leur témoignait même un intérêt aimable... Renat, surtout, fut de sa part l'objet d'une attention particulière. Appelant près de lui le petit garçon, il dit en posant sa main sur son épaule :

— Je m'occuperai maintenant de toi, Renat. Je veux que tu deviennes un homme sérieux, digne du nom que tu portes.

Renat baissa le nez d'un air gracieux, et la comtesse Gisèle, dont la physionomie exprimait une sorte d'effroi, balbutia :

— Mais, Arpad, je crains... Ce sera un grand ennui pour vous... Et vraiment je crois qu'à l'âge de Renat je puis encore...

Le prince eut un sourire teinté d'ironie.

— Rassurez votre tendresse maternelle, ma mère. Je ne renouvellerai pas pour Renat les corrections d'autrefois... à moins qu'il ne m'y oblige dans des cas graves. Autrement, je suis tout disposé à le traiter avec douceur et à m'attirer son affection... As-tu vraiment peur de moi, Renat ? ajouta-t-il en remarquant la mine craintive du petit garçon.

— Oui... un peu, balbutia Renat.

— Quel petit sot tu fais ! dit le prince avec une tape amicale sur la joue de son frère. Je suis sûr, au

contraire, que nous nous entendrions très bien... Qu'en pensez-vous, Myrtille ?

— Mais je le crois aussi, répondit la jeune fille avec un sourire encourageant à l'adresse de Renat.

La comtesse Gisèle ne paraissait aucunement persuadée, mais elle n'osa protester. Cependant, comme le maître d'hôtel venait d'annoncer le dîner, elle murmura, tout en posant sa main sur le bras de lui présentait son fils aîné :

— Vous ne le mettez pas en pension, Arpad ?

— Mais non, ma mère. Il n'est aucunement question de cela ! Je vous en prie, ne vous inquiétez pas à ce sujet. Je trouve seulement qu'il est bon, pour une nature difficile comme celle de Renat, d'être dirigée par une main masculine. Mais je ne me permettrais jamais de prendre à son égard une mesure tant soit peu sérieuse sans votre complet assentiment.

La physionomie de la comtesse se rasséréna à cette déclaration qu'elle n'aurait osé attendre de son fils, étant donné son froid despotisme d'autrefois.

La salle des Banquets était magnifiquement éclairée, des fleurs couvraient la table garnie de merveilleuse porcelaine de Sèvres, de cris-

taux désespérément fragiles, d'argenterie ciselée avec un art admirable. Myrtille allait se glisser modestement vers le bas de la table, près de Fraulein Rosa et des enfants, comme elle en avait coutume chez la comtesse Zolanyi. Mais le maître d'hôtel l'arrêta d'un geste respectueux...

— La place de Votre Grâce est ici... Et il désignait la chaise placée à la droite du prince Milcza.

Myrtille eut une seconde d'hésitation. Ne se trompait-il pas ? Qui donc avait donné cet ordre ?... Et la comtesse Gisèle ne serait-elle pas froissée de voir à la place d'honneur la jeune parente toujours un peu traitée en subalterne ?

Mais Terka s'assaya à la gauche de son frère et Irène, les lèvres un peu pincées, à la droite de sa mère. Myrtille prit donc place près de son cousin, et sa simplicité, sa naturelle aisance eurent vite raison de ce petit moment de confusion causé par l'attention dont le prince Milcza honnora la jeune parente pauvre qui vivait sous son toit.

Combien il était changé ! Il causait maintenant, et avec quel charme ! Il racontait les impressions de son séjour à Paris, des relations renouées, des livres lus, des concerts ou des pièces de théâtre entendus...

(A suivre).



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 28 octobre.

Farine de froment... 212

Blé... 143

Avoine grise ou noire... 108

Avoine bigarrée... 103

Sarrasin Bretagne... 94

Orge indigène (Côtes-du-N.) 102

Orge Maroc... 103

Mais Indo-Chine... 107

Mais région, bonne fabricat. 79

Fourrages

Paille de blé :

botte... 225

pressée... 230

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 28 octobre

VEAUX : 411. — Le kilo sur pied, 5 à 6 fr.; moyenne, 5 fr. 50. Pour la campagne, à déduire les frais, 0,30 par kilo; moyenne, 4 fr. 70.

BOEUF : 28. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 3,25 à 3,75; 2e qualité, 2,50 à 3 fr.; 3e qualité, 1,75 à 2 fr. — Derrière : 1re qualité, 4 à 4,50; 2e qualité, 2,50 à 3,50; 3e qualité, 1,75 à 2,25.

MOUTONS : 185. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6,50 à 7 fr.; 2e qualité, 5 à 6 fr.

AGNEAUX sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 28 octobre.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Céleri blanc, les six, 3 fr. — Choux pommés, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. 50. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 8 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Maché, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 2 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 25. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires, le kilo, 4 fr. — Pêches, le kilo, 7 fr. — Romaines, la douzaine, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisin, le kilo, 4 fr. — Salsifis la botte, 1 fr. 50. — Scorsonères, la botte, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 28 octobre.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos vrac départ : Hénaut Loiret, 72; Parisienne, 60; Royale d'Orléans, 62; Julie Bretagne, 62; Mayette Bretagne, 52; Duchesse Bretagne, 48; Saucisse rouge Bretagne, toute venant 50 à 52, grosse triée 58 à 63; Vendée, 80; Orléans, 65; Loiret, 60; Early Sarthe, 50; Touraine, 65; Etoile du Nord du Loiret, 45; Fin de Siècle Bretagne, 46; Beauvais Sarthe, 45; Creuse, 51; Floucke Yonne, 45; Bretagne, sans offres; Weltman Seine-et-Oise, 35 à 38; Géante Bleue ou Blanche, Bretagne, 50 à 52; Maerker Bretagne, 38 à 40; Majestic Nord, 48; Erstelingen Nord, 47; Oise, Aisne, Somme, 47 à 48; Loiret, 47 à 48; Maine-et-Loire, Loire-et-Cher, 48; Ronde Jaune Bretagne, 37; Sarthe, Mayenne, 37 à 38; Loiret, 36 à 37; Creuse, 40; Alsace, 33 à 34; Auvergne, 40 à 42; Manche, 37; Rosa Maine, 83; Ardennes, Meuse, 80 à 81; Sarthe, Loiret, 38; Maine-et-Loire, Loire-et-Cher, Norbhan, 75; Côtes-du-Nord, 80.

CAROTTES. — Toutes provenances, 20, vrac départ.

NAVETS. — Alsace, 14, et autres centres, 16 à 18, vrac.

OIGNONS. — Les 100 kilos logés, départ : Auxonne, 32; Saint-Brieuc, 26; Roscoff, 26; Poitou, 40 nom.; Lafère, 40 à 42; Verberie, 42; Luc, 30 à 32.

LEQUES SECS

Paris, le 28 octobre.

Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 295; Lingots Nord, 318; Vendée, 316; Landes, 330; Chevières Arpajon-Dourdan-Gâtinais, extra, 420; avec 10 % de blancs, 370; ordinaires, 300. Plats Midi nature, 350; gros, 370; extra, 395; Cocos Landes, 326; Vendée, 380. Lentilles vertes du Puy, 610; Bréins Vendée, 380.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Balles pressées, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 15 à 16,50; d'avoine, 14,50 à 15; d'orge ou escourgeon, 13 à 14 fr.

Cours des Vins

MUSCADET 1935, la barrique 525 à 575

MUSCADET nouveau... 550 à 625

GROS-PLANT 1935... 275 à 325

GROS-PLANT nouveau... 300 à 375

OTHELLO nouveau... 275 à 300

SEIBELS nouveau... 250 à 325

Pommes à Cidre

Les cours ne varient guère. On cote à la tonne, sur wagon départ : Oise, 70; Seine-Inférieure, 80; Eure, 105; Sarthe, 120; Orne, Perche, 130, et Pays d'Auge, 145.

Cours des Cidres de consommation

Nantes. — Aucun changement dans les prix : les bons cidres de 5 degrés sont tenus entre 32 et 35 francs l'hecto départ, pour livraison disponible.

Saint-James. — Le cidre ordinaire vaut de 65 à 70 francs la barrique, le pur jus 90 francs.

— Le cidre ordinaire vaut 80 à 90 francs la barrique, le pur jus de 110 à 120 francs.

Foiras et Marchés de la Semaine

Lundi 2 novembre. — Nozay, Vardes, Thouaré, Carquefou.

Mardi 3. — Blain, Riaillé, Vieille-Vigne, La Bernerie.

Mercredi 4. — Châteaubriant, Machecoul, Saint-Etienne-de-Montluc.

Jeudi 5. — Ancenis, Le Pellerin.

Vendredi 6. — Clisson, Nort-sur-Erdre, Le Clion.

Samedi 7. — Abbaretz, Le Temple-de-Bretagne, Arthon-en-Retz.

Machines à Coudre

Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques. Nous consulter.

Au sujet des Retraités des grands Réseaux

La question a été posée de savoir si le décret du 7 octobre 1936 s'appliquait aux retraités des Grands Réseaux de chemins de fer. Il n'en est rien car le régime des pensions des Grands Réseaux fait l'objet d'autres dispositions contenues dans un projet de loi déposé le 1^{er} octobre 1936 par le Gouvernement et voté le même jour par la Chambre des députés.

Employez l'EXPLOIS AGRICOLE

pour dérocher, dessoucher, creuser rapidement vos fosses de plantation pour pommiers

Brochure illustrée gratuite sur demande à R. POIRIER, ingénieur, CRAON (Mayenne)

ATELIERS de COIFFURE

uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ

Les cours sont donnés par professeur diplômé et médaillé de Paris.

1 bis, rue Kervégan, NANTES, Tél. 128-47

9 années d'existence à Nantes. Nombreuses références.



NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Boeufs. — 1re catégorie, 6,50 à 12 fr.; 2e catégorie, 3,50 à 4 fr.; 3e catégorie, 2 à 3 fr.

Veau. — 1re catégorie, 5,50 à 10 fr.; 2e catégorie, 5 fr.; 3e catégorie, 4 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 10 fr.; 2e catégorie, 8 à 9 fr.; 3e catégorie, 5 fr.

Porc. — 4 à 7,50.

Deuxième. — 5,50 à 7 fr.

Lapins. — La douzaine : 7,50 à 8 fr. Poulets, 5 fr. 50 à 6 fr.

ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, 3 à 3,50; canards, 2 à 2,25; pigeons, 6 à 8 fr. la couple; lapins, le demi-kilo, 2 à 2,25; œufs, la douzaine, 7,50 à 8,25; beurre, le demi-kilo, 5 à 5,50; veaux, 4 à 4,75; porcs, 5,50 à 5,60; porcs de lait, 160 à 170 fr.

CANDÉ, 26 octobre.

Blé, 141 fr. les 100 kilos; orge, 95-100 fr.; avoine, 100-105 fr. Paille, les 1.000 kilos, 220-245 fr. Poules, la couple, 20-24 fr.; poulets, la couple, 22-28 fr.; canards, la couple, 22-24 fr.; oies courantes, la couple, 36-40 fr.; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 8 à 12 fr.; lapins de garenne, 5 à 5,50; perdrix, 7 à 8 fr.; œufs, la douzaine, 7,75 à 8 fr.; beurre, la livre, 4,25 à 4,75. Porcs gras, 5,75 à 6,25 le kilo; porcs maigres, 5,75 à 6 fr.; porcelions, la pièce, 125-150 fr.

CHATEAUBRIANT, 28 octobre.

Avoine, 90 à 95 fr.; seigle, 98 à 100 fr.; orge, 95 à 100 fr.; sarrasin, 89 à 90 fr.

Les 500 kilos : Paille de blé, 100 à 125 fr.; paille d'avoine, 100 à 105 fr.; foin, 100 à 110 fr.

Cidre ordinaire, 60 à 65 fr. la barrique; première qualité, 65 à 70 fr. droits de régie en sus.

Beurre ordinaire, le kilo en gros, 8 fr.; beurre fin au détail, 10,50 à 11 fr.; œufs, la douzaine, 6,75 à 7,50.

La pièce : Poulets, 10 à 13 fr.; poules, 11 à 12,50; canards, 13 à 15 fr.; pigeons, 4,50 à 5 fr.; lapins, 10 à 14 fr.; lièvres, 21 à 22 fr.; levrauts, 10 à 18 fr.; lapins de garenne, 6,50 à 6 fr.; perdrix, 7 à 7,50; pigeons ramiers, 5 à 6 fr.; faisans, 18 à 22 fr.

Boeufs de travail quatre dents, 2.800 à 3.400 fr.; six dents, 3.600 à 4.000 fr.; bœufs gras, 3 à 3,25 le kilo; vaches laitières ou amoullantes, 1.600 à 1.800 fr.; vaches grasses, 2 à 2,50 le kilo.

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX

ÉCONOMIQUES

Toujours à la base d'une belle récolte !

Chaussures LETOURNAUX

7 Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne

DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE

Grand Choix de CHAUSSURES Fantaisies et Classiques

Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme

Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

BLAIN, 27 octobre.

Blé, taxe officielle : farines, 207 à 211 fr.; sons, 80 à 84 fr.; avoines, 100 à 110 fr.; seigle, 90 à 112 fr.; sarrasin, 88 à 92 fr.; orge, 94 à 100 fr.

Paille, 110 à 120 fr. les 500 kilos; foin, 100 à 110 fr. — Pommes de terre, 40 à 50 fr. les 500 kilos. — Beurre de lait, 7 à 7,50 la livre. — Beurre ordinaire, 6 à 6,50; œufs, 5,50 à 6 fr. la douzaine; lait, 1 fr. le litre. — Volailles : poules et poulets, 4 à 4,25 la livre; canards, 12 à 22 fr. pièce; oies, 36 à 38 fr.; pigeons, 8 à 9 fr. la paire; lapins, 8 à 20 fr. pièce (4,25 à 4,50, le kilo vif). — Gibier : lièvres, 16 à 22 fr.; levrauts, 9 à 15 fr.; pigeons ramiers, 5 à 5,50; lapins de garenne, 5,50 à 6 fr.; perdrix, 7 à 7,50. — Cidre, 60 à 65 fr. la barrique (droits de circulation en sus); au détail, 0,75 à 0,80 le litre. Pommes à cidre, 120 à 140 fr. la tonne. — Boeufs sur pied, 2,70 à 3,30 le kilo; taureaux, 2,40 à 2,90; vaches, 1,90 à 2,60; génisses, 3 à 3,60; veaux, 1,90 à 2,60; moutons et agneaux, 5 à 5,50. Porcs gras, 5,25 à 5,50; courants, 250 à 350 fr. pièce; porcelets de six semaines à trois mois, 125 à 140 fr.

NOZAY, 26 octobre.

Avoine, 92 à 94 fr.; seigle, 100 à 102 fr.; orge, 90 à 92 fr.; sarrasin, 86 à 87 fr.; son, 80 à 81 fr.; son de sarrasin, 81 à 82 fr.

Les 500 kilos : Paille de blé pressée, 120 à 125 fr.; foin, 90 à 100 fr.

Cidre ordinaire, 55 à 60 fr. la barrique, droits de circulation en sus.

Aux 500 kilos : pommes à cidre, 55 à 60 fr.; pommes aigres, 70 à 75 fr.

La couple : poulets jeunes et gras, 22 à 30 fr.; poules vieilles, 16 à 20 fr. (8 fr. le kilo vivant); pigeons, 6 à 6,50; lapins, la pièce, 9 à 13 fr. (4 à 4,50 le kilo vivant); bons lièvres, 20 à 22 fr.; lapins de garenne, 5,50 à 6,50; perdrix, 6 à 7 fr.; pigeons ramiers, 4,50 à 5,50.

Beurre ordinaire, le kilo, 8 fr.; beurre au détail, 9 fr.; œufs, la douzaine, en gros, 7 fr.

Le kilo sur pied, animaux de boucherie bonne qualité moyenne : génisses lourdes, 3 à 3,50; bœufs, 2,75 à 3,25; veaux, 5 à 5,25; moutons de l'année, 4,75 à 5 fr.; vieux moutons, 4,50 à 4,75; porcs gras, 5,50 à 5,60.

Porcetelets laitons de six à huit semaines, 120 à 150 fr.; porcetelets de deux à trois mois, 160 à 230 fr.; courants de trois à quatre mois, 240 à 300 fr.; jeunes truies adultes, 280 à 350 fr. suivant poids et qualité.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 28 à 30 fr. moyens 25 à 28 fr., petits 20 à 25 fr.; canards, la pièce, 10 à 15 fr.; œufs, la douzaine, 9 fr.; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.; veaux, le kilo, 4 à 5 fr.

GUERANDE

Beurre, le demi-kilo, 5 à 5,75; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr.; poulets, la couple, petits, 18 à 25 fr., moyens 26 à 30 fr., gros 31 à 35 fr.; vieilles poules ou coqs, la pièce, 14 à 18 fr.; pigeons domestiques, la couple, 9,50 à 10 fr.; pigeons ramiers, la pièce, 5 fr.; lapins, 10 à 16 fr.; lapins de garenne, 6 à 8 fr.; canards, 10 à 14 fr.; perdrix, 7 à 9 fr.; lièvres, 18 à 21 fr.

PORNIC

Poulets, la couple, gros 35 à 38 fr., moyens 27 à 33 fr., petits 22 à 25 fr.; pigeons, la couple, 9,50 à 10,50; œufs, la douzaine, 8 à 8,25; beurre, le demi-kilo, 5,50 à 6,25.

CLISSON

Froment rouge, 143 fr.; farine,

210 fr.; avoine, 115 fr.; son, 80 fr.; pommes de terre, 35 à 40 fr.; haricots lingots, 280 à 290 fr.; haricots brezins, 220 à 230 fr. Foin, les 500 kilo, 150 fr.; paille, 120 fr. Poulets, la couple, gros 30 à 32 fr., moyens 25 à 28 fr., petits 22 à 24 fr.; lapins, la pièce, 8 à 10 fr.; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr.; beurre, le demi-kilo, 5,50 à 6 fr. Boeufs gras, le kilo sur pied, 2,50 à 3,75; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.800 fr.; vaches grasses, le kilo, 2,25 à 2,75; veaux, 4,50 à 5 fr.; porcs, 5,80; porcs de lait, 200 à 250 fr.

BOURGNEUF-EN-RETZ, 24 octobre.

Avoines grises et noires, 100 à 110 fr.; seigle, 112 à 115 fr.; blé noir, 100 à 105 fr.; orge, 100 à 105 fr. (mouture et brasserie).

Aux 500 kilos : Foin, 110 à 120 fr.; paille de froment, 90 à 100 fr.

Vin : Noah, 200 fr. la barrique; rouge de pays 1936, 300 à 350 fr., suivant qualité.

Poules, la couple, 20 à 25 fr.; poulets de grain, 18 à 24 fr.; vieux poulets,

gros 22 à 28 fr., moyens 22 à 25 fr.; pigeons, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 10 à 15 fr.

Beurre ordinaire au détail, le kilo, 13,50 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 7 fr.

Semoirs à bras

En tôle galvanisée, livrés avec plastron et bretelles cuir. Servent pour semer à bras les engrais ou toutes graines.

Prix, 38 francs, en vente au Syndicat.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

DOCKS de l'Ouest

S^{te} A^{nc} d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus

600 Succursales dans 10 départements.

RÉCLAME DE NOVEMBRE

EPICERIE

CAFÉ, mélange extra « Mon Café », avec 2 tickets-primés,	au lieu de 4 80, le paquet 250 gr.	4 50
CHICORÉE garantie pure « Médalia », avec 1 ticket-primé,	1 60, le paquet 250 gr.	1 45
MADELEINETTES « Celtique »	6 50, la boîte	5 75
BONBONS pastillés au miel,	1 », les 100 gr.	0 80
BALAYETTES, manche court,	2 75, la balayette	2 50

VINS FINS - LIQUEURS

GRAVES supérieur,	au lieu de 5 50, la b ^{te} 75 cl. (Verre en plus)	4 75
POMMARD,	10 », —	8 75
COGNAC authentique 40°,	21 », le litre	19 50
CURAÇAO,	18 », —	16 »
TRIPLE-SEC « Continental » 40°,	28 », —	26 »

POUR SE DÉFENDRE CONTRE LA GRIPPE

RHUM S^t-BART 46°

LE MEILLEUR DES RHUMS FINS GRAND AROME.

le litre	25 »
le 1/2 litre	13 50
le 1/4 litre	7 »
le flacon dégustation	2 »

BONNETERIE - MÉNAGE

COUVERTURES laine écossaise, 8 points, bordées,	au lieu de 90 », la couverture	65 »
CHAUSSETTES d'hiver, article solide,	4 25, la paire	3 60
BAS sport laine beige, 8 pouces,	4 », —	3 75
— — — 10 pouces,	4 50, —	4 20
— — — 12 pouces,	5 », —	4 50
— — — 14 pouces,	5 50, —	5 »
— — — 16 pouces,	6 », —	5 50
— — — 18 pouces,	6 50, —	6 »
— — — 20 pouces,	7 », —	6 40
BOUILLOTES grès verni, avec anse,	3 25, l'une	2 90
LAMPES à essence,	11 75, —	9 »

TIMBRES PRIMES sur tous les articles (essence minérale exceptée)